

ADHÉSION 2025 AU VIEUX BOUCAU SURF CLUB

NOM : PRENOM :
Date de naissance : Lieu de naissance :
Adresse postale complète :

Tél :
E-mail 1 lisible:
E-mail 2 lisible:
Personne à prévenir en cas d'urgence :
Tél 1 :
Tél 2 :

Cadre réservé au club :
n° licence :
informations règlement :

// Adhésion SANS entraînement (entourez votre choix)

→ **CARTE MEMBRE BIENFAITEUR 40€** = elle vous permet de profiter du club, sans être licencié auprès de la Fédération Française de Surf – pas de garantie corporelle intégrée- NE DONNE PAS ACCÈS AU MATERIEL DE SURF.

→ **LICENCE FÉDÉRALE** souscrite auprès de la Fédération Française de Surf - **SPORTIVE / COMPETITION/ EDUCATEUR 60€** = Pour 2025, licence globale délivrée pour tous pratiquants. Elle permet d'être licencié(e) au club, renforcer son identité sportive fédérale, être assuré(e) pendant sa pratique, faire des **compétitions** fédérales (**fournir copie Carte Identité**), être classé(e) dans le Classement National Fédéral de la discipline concernée. Pour les éducateurs de pouvoir délivrer des cours pour toute personne responsable d'une structure privée labellisée par la FFS, ou exerçant la profession d'éducateur dans une telle structure. **ENTOURER LA MENTION CHOISIE**

Condition nécessaire à l'inscription définitive :

- Acceptation du règlement intérieur joint (signature au dos)
- Remplir le questionnaire de santé (cerf : 15699*01)

La Fédération Française de Surf s'est engagée dans un processus de dématérialisation de ses Licences Sportives, Compétitions, Éducateurs et Dirigeants. Chaque licencié à la FFSURF reçoit directement sur son adresse mail, sa licence fédérale sous forme électronique. La Fédération Française de Surf a souscrit auprès du cabinet d'assurance Allianz des garanties d'assurance de personne. En tant que licencié à la FFS, la licence fédérale inclut une garantie d'assurance couvrant les risques de Responsabilité Civile et de garanties individuelles accidents à l'occasion de la pratique du surf et de ses disciplines associées telles que le longboard, le tandem, le bodyboard, le bodysurf, le skimboard, le kneeboard, le twin, le stand up paddle, le dropknee et le winchsurfing.

Toute personne souhaitant bénéficier de garanties supplémentaires et facultatives (contrat Garanties des Accidents de la Vie...), pourra trouver au sein des Clubs et Ecoles des formulaires à la souscription des options complémentaires facultatives lui permettant de souscrire de telles garanties. Et pour + d'infos www.surfingfrance.com.

// Adhésion AVEC ENTRAINEMENTS (entourez votre formule choisie)

Tous les tarifs indiqués ci-dessous incluent la licence FFS -

AGE	PÉRIODE	FRÉQUENC E	TARIFS	Nbr de place s
PITCHOUNS 6-9 ans	6 mois 3 Mai / 30 Octobre	2 cours par semaine	300 euros	18
PITCHOUNS PERF 8-9ans	10 mois 5 Mars / 17 Décembre	Hiver 1/se Été 2/se	450 euros	6
KIDS LOISIR 10-13 ans	6 mois 4 Mai / 30 Octobre	2 cours par semaine	300 euros	18
KIDS PERF 10-13 ans	10 mois 5 Mars / 17 Décembre	Hiver 1/se Été 2/se	450 euros	6
ADOS LOISIR 13-17 ans	6 mois 4 Mai / 30 Octobre	2 cours par semaine	300 euros	16
ADOS PERF 13-17 ans	11 mois 15 Février / 21 Décembre	Hiver 1/se Été 2/se	450 euros	8
ADULTE LOISIR +18 ans	6 mois 2 Mai / 30 Octobre	1 cours par semaine	300 euros	24
ADULTE PERF + 18ans	10 mois 9 Mars / 21 Décembre 2024	Hiver 1/se Été 2/se	450 euros	8

Toute inscription aux formules PERF se fait sur sélection des entraîneurs*

Hiver 1/se : 1 entraînement en périodes hivernales (Mars-Avril et Novembre-Décembre)

Été 2/se : 2 entraînements en période estivale (Mai à Octobre)

Professeur entraînement surf Paul HERNANDEZ : 06 12 05 20 89

// Autorisation parentale – pour les mineurs

Je soussigné(e) père /mère /
tuteur légal autorise mon enfant à participer aux activités
encadrées par les moniteurs du Vieux Boucau Surf Club. En cas d'urgence, je les
autorise à pratiquer toute intervention jugée nécessaire pour son état de santé.
Fait à Le
Signature + mention « lu et approuvé »

Feuille d'adhésion à compléter et à renvoyer avec votre règlement à :

Vieux Boucau Surf Club, BP 42 Plage des Sablières, 40480 Vieux Boucau
Règlement :

- Le règlement des cours peut s'effectuer **en 1 à 6 chèques** établis à l'ordre du Vieux Boucau surf club, remis à l'inscription et encaissés en fonction de la date indiquée sur le chèque.

Infos : Paul HERNANDEZ (entrainement surf), réseaux sociaux:

Email : info@surfclub-vieuxboucau.com

Site internet : www.surfclub-vieuxboucau.com

Facebook : <https://www.facebook.com/VIEUXBOUCAUSURFCLUB/>

Instagram : <https://www.instagram.com/VieuxBoucauSurfClub/>

1/2

RÈGLEMENT INTERIEUR du Vieux Boucau Surf Club

Le Vieux Boucau Surf Club, affilié à la Fédération Française de Surf (FFS), est une association de loi 1901.

RESPECT, CONVIVIALITE, PARTAGE AVEC TOUS / Respect de l'environnement, des horaires, du Matériel, du Local, des Adultes, des règles de la pratique Surf. Tout manquement sera sanctionné.

Art 1 : Inscription Toute inscription dans la structure du VBSC pour être validée doit être accompagnée du formulaire d'inscription en première page du dossier « adhésion 2025 » dûment complété par les parents ou le tuteur légal pour un mineur, ou par la personne intéressée s'il s'agit d'une personne majeure et de son règlement (chèque ou espèces)

Art 2 : Annulation, absences En cas de mauvaises conditions météorologiques (manque de vagues, mer trop forte, pollution...) les cours qui ne pourront pas être effectués dans le cadre du forfait souscrit ci-contre seront, en accord avec les stagiaires : remplacés par des activités de substitution si possible (sport collectif, dvd surf, sauvetage côtier, skate ...). Le sportif est prié de se présenter aux cours pour lequel il est inscrit. Un cours manqué ne peut être ni remplacé ni remboursé. Les parents, tuteur ou personnes concernées doivent prévenir l'éducateur en cas d'absence ou de problèmes particuliers liés à la pratique. Après trois absences consécutives non justifiées aux entrainements, le responsable sportif se donnera le droit de refuser l'élève au quatrième cours même si la participation a été payée. Un compétiteur qui ne se présente pas à une compétition où il a été inscrit par avance et à sa demande, se devra de rembourser le montant de l'inscription et s'inscrira à la compétition suivante par ses propres moyens.

Art 3 : Responsabilité de la structure Les sportifs seront pris en charge par la structure du VBSC et donc sous la responsabilité des éducateurs de celle-ci un quart

d'heure avant le début de leur cours d'enseignement. Ils seront à nouveau sous la responsabilité de leurs parents ou tuteur un quart d'heure après la fin de la prestation concernée. La responsabilité civile de la structure du VBSC concernant ses sportifs cesse en dehors de ces heures, dans les délais décrits ci-dessus. Les parents devront avant de laisser leur enfant dans la structure du VBSC, s'assurer que la prestation prévue a bien lieu. Les parents, tuteur ou personnes concernées doivent prévenir l'éducateur en cas d'absence ou de problèmes particuliers liés à la pratique.

Art 4 : Assurance Toutes les personnes inscrites dans la structure du VBSC se verront systématiquement délivrer une licence fédérale, incluant notamment des garanties en Responsabilité Civile, en Individuelle Accident, Assistance et Recours, dans les modalités sont décrits dans le contrat MACIF à disposition des parents ou tuteurs légaux. CF contrat sur le site de Fédération Française de Surf : www.surfingfrance.fr.

Art 5 : Engagement de la structure du VBSC Dans le cadre du forfait choisi, la structure du VBSC s'engage à respecter la Charte de qualité du Label « Ecole Française de Surf » en termes de qualité d'accueil, d'enseignement, d'encadrement et de sécurité.

Art 6 : Engagement des adhérents En s'inscrivant dans la structure du VBSC les surfeurs mineurs et leurs parents acceptent les risques liés à la pratique du Surf dans les conditions normales de pratiques. Les sportifs s'engagent à prévenir la structure des éventuels changements de coordonnées ou de domicile.

Art 7 : Autorisation de prise de vue Dans le cadre de ses activités, l'association VBSC peut être amenée à prendre des photos et des vidéos de votre enfant. Si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit pris en photo, nous vous remercions de joindre une lettre indiquant votre refus.

Signature :

Ce questionnaire permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement atteste, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.